

## **Déchets**

Le rapport annuel est fourni par le SIRCTOM.



## RAPPORT D'ACTIVITE 2016

Le Mot du Président

La publication du rapport d'activité est une obligation de toute Collectivité.

Le rapport d'activité permet de présenter une synthèse des services rendus et une analyse financière sur l'année achevée.

Vous en souhaitant une bonne lecture,

**Le 23 juin 2017**  
**Pierre MONTAGNE,**  
**Président.**

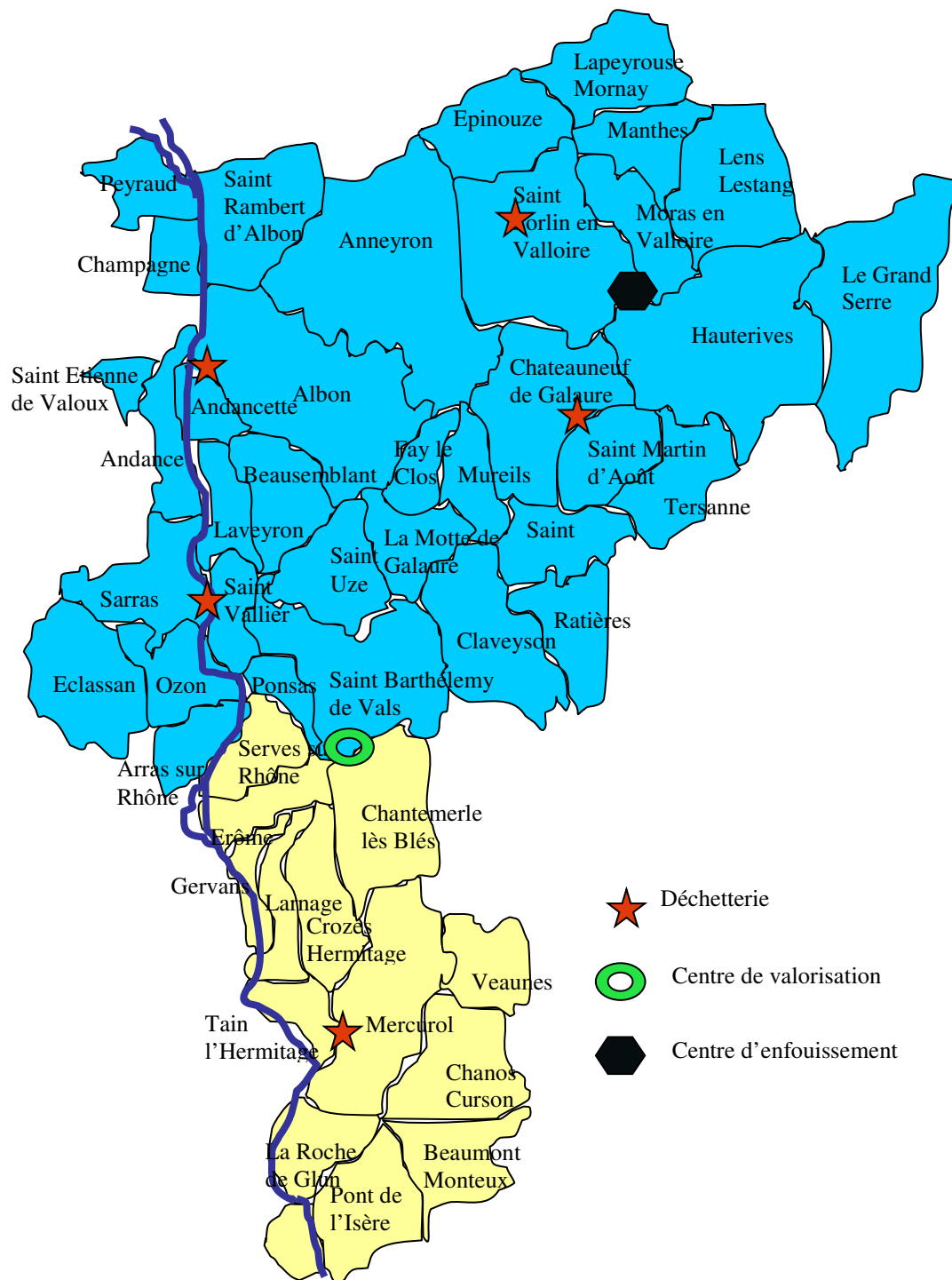
<b>I – TERRITOIRE</b>	<b>page 3</b>
<b>II – COMPETENCES</b>	<b>page 5</b>
<b>III – FONCTIONNEMENT</b>	
III.1 Conseil Syndical	page 5
III.2 Bureau Syndical	page 5
III.3 Exécutif	page 7
III.4 Commission d’Appel d’Offres	page 7
III.5 Les différentes commissions	page 8
III.6 Délégués au SYTRAD	page 9
III.7 Le Personnel du SIRCTOM	page 10
<b>IV – BILAN PAR SERVICE</b>	
IV.1 Les véhicules du SIRCTOM	page 13
IV.2 La Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	page 14
IV.3 Le lavage des bacs OMR	page 18
IV.4 Les Collectes sélectives par points d’apport volontaire	page 21
IV.5 Les déchetteries	page 24
IV.6 Les opérations de communication	page 28
IV.7 Les biocomposteurs	page 30
<b>V – TONNAGES GLOBAUX</b>	<b>page 31</b>
<b>VI – COUTS DES SERVICES</b>	<b>page 33</b>

## I - TERRITOIRE

Le Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères existe depuis 1971 et se compose en 2016 de 47 communes regroupées au sein de 2 Communautés de Communes.

L'INSEE procède chaque année à une actualisation des données démographiques et en fin d'année 2016, le SIRCTOM affiche une population totale de **70 460 habitants** :

Communes		Population	Communes		Population
Albon	<b>Communauté de Communes "Porte de DromArdèche"</b> <u>47 663 hab</u>	1809	Ratières		289
Andance		1196	Saint Avit		328
Andancette		1337	Saint Barthélémy de Vals		1977
Anneyron		4010	Saint Etienne de Valoux		306
Arras sur Rhône		561	Saint Martin d'Aout		436
Beausemblant		1399	Saint Rambert d'Albon		6188
Champagne		644	Saint Sorlin en Valloire		2277
Chateauneuf de Galaure		2304	Saint Uze		2038
Claveyson		929	Saint Vallier		4188
Eclassan		1036	Sarras		2126
Epinouze		1588	Tersanne	387	
Fay le Clos		171	Beaumont Montoux	1141	
Hauterives		1880	Chanos Curson	1146	
La Motte de Galaure		800	Chantemerle lès Blés	1208	
Lapeyrouse Mornay		1239	Crozes Hermitage	600	
Laveyron		1040	Erôme	895	
Le Grand Serre		984	Gervans	581	
Lens Lestang		899	Larnage	1060	
Manthes		690	La Roche de Glun	3253	
Moras en Valloire		656	Mercuriol-Veaunes	2599	
Mureils	437	Pont de l'Isère	3103		
Ozon	412	Serves sur Rhône	786		
Peyraud	556	Tain l'Hermitage	6119		
Ponsas	546				
				<b>Communauté de Communes "Hermitage Tournonais"</b> <u>22 797 hab</u>	



## II - COMPETENCES

En 2016, le SIRCTOM a assuré la gestion des déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire. Il a pour ce faire maintenu les différents moyens mis en œuvre les années précédentes :

- **Ramassage des OMR<sup>1</sup>** selon la vitesse de remplissage des CSE/CE<sup>2</sup> sur les secteurs investis en ilots propreté, ou une à trois fois par semaine pour ceux toujours desservis par les bacs individuels ou collectifs
- Collecte des produits recyclables (verre, corps plats et corps creux) au niveau des **PAV<sup>3</sup>**, qui correspondent aux ilots propreté lorsque l'OMR est en CSE/CE
- Réception des encombrants (gravats, ferrailles, divers, déchets verts, etc.) sur les **5 déchetteries** implantées sur son territoire.

Sur toute l'année 2016, ses missions, hors la collecte et le transport du verre, sont réalisées par la **régie syndicale** (40 agents).

- Traitement des différents flux dans le cadre du transfert de compétence fait au SYTRAD (pour les OMR et les recyclables collectés au niveau des PAV) ou par contrat de prestation de services (filiales en aval des déchetteries).

## III - FONCTIONNEMENT

### III.1 CONSEIL SYNDICAL

Le Conseil Syndical est **l'instance plénière du SIRCTOM** dans laquelle toutes les décisions importantes sont débattues et les délibérations prises. En application de l'article 6 des statuts syndicaux (« en application des dispositions de l'article L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et à raison pour chaque collectivité d'un délégué et d'un délégué supplémentaire par fraction de 1 000 habitants population municipale INSEE publié au JO<sup>4</sup> »), le Conseil Syndical en fin d'année 2016 compte 69 titulaires, chacun disposant d'une voix lors du vote :

Porte de DromArdèche	35 communes – 46 sièges
Hermitage Tournonais	12 communes – 23 sièges

Le Conseil Syndical s'est réuni 5 fois en 2016 : les 28 janvier (Mureils), 3 mars (Crozes Hermitage), 30 juin (Tersanne), le 29 septembre (Gervans) et le 15 décembre (Eclassan).

### III.2 BUREAU SYNDICAL

Conformément à l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, **le Conseil Syndical a délégué une partie de ses attributions au Bureau Syndical**. A chaque Conseil Syndical, le Président rend compte des décisions prises par le Bureau.

Le Bureau Syndical s'est réuni à 3 reprises au cours de l'année 2016 : 21/03, 30/5 et 01/09.

<sup>1</sup> Ordures ménagères résiduelles

<sup>2</sup> conteneur semi enterré/ conteneur enterré

<sup>3</sup> Points d'apport volontaire

<sup>4</sup> Journal officiel

En fin d'année 2016, le Conseil Syndical est composé de titulaires et autant de suppléants avec affectation nominative. L'assemblée est ainsi constituée par les élus suivants :

* : membres du Bureau Syndical					
	titulaires	suppléants		titulaires	suppléants
<b>CCPDA</b>	<b>M. AGERON</b> Jérémy*	<i>M. SERREE Daniel</i>	<b>CCPDA</b>	<b>M. MORGUE</b> Gilles	<i>M. ROZOT David</i>
	<b>M. BAROU</b> Jean-Claude	<i>M. TAALBA Goeffray</i>		<b>M. OLMOS</b> Jean-Pierre*	<i>Mme BERUT Michelle</i>
	<b>M. BERTHALIN</b> Michel	<i>M. BORDAS Micaël</i>		<b>Mme PARRIAT</b> Chantal	<i>Mme MAGNAT Catherine</i>
	<b>Mme BOUDART</b> Joëlle	<i>Me JAY Evelyne</i>		<b>Mme PEREZ</b> Laurence	<i>M. COURMONT Denis</i>
	<b>M. BOURGET</b> Vincent	<i>M. ANDREATTA Jean-Yves</i>		<b>M. ROUSSERIE</b> Thierry*	<i>M. ARCHIER Yves</i>
	<b>M. BOUVIER</b> Eric	<i>M. SILVESTRE Bruno</i>		<b>M. ROZIER</b> Jean-Marc	<i>M. NOIR Alain</i>
	<b>M. BRUN</b> Robert	<i>M ARNAUD Romain</i>		<b>Mme SASSOLAS</b> Aurélie	<i>M. BIEUVELET Jacques</i>
	<b>Mme CHAMPET</b> Odile	<i>M BAJOT François</i>		<b>M. TRACOL</b> Stéphane	<i>Mme FOROT Julie</i>
	<b>M. CHARRIN</b> François*	<i>M. BONGARD Serge</i>		<b>M. VERRON</b> Jean-Marc	<i>M. COQUELLE Jean-Yves</i>
	<b>M. CHENEVIER</b> Frédéric	<i>M. PAUZIN Christophe</i>		<b>M. VIAL</b> Patrice*	<i>Mme BOUVAREL Annick</i>
	<b>M. CHEVAL</b> Jacques	<i>M. BRUYERE Jacky</i>		<b>Mme VIGIER</b> Diane*	<i>M. BONNAURE Gérard</i>
	<b>Mme CHRIST</b> Agnès	<i>M. JULIEN Jérôme</i>		<b>M. BANC</b> Michel	<i>M. TARDY Luc</i>
	<b>M. CORNILLON</b> Yves	<i>M MOURETON André</i>		<b>M. BILLON</b> René*	<i>M. COMBRET Lionel</i>
	<b>M. CROS</b> Christian	<i>Mme ROBIN Marie-Pierre</i>		<b>M. BIRRAUX</b> Gérard	<i>M. BOUTRY Geoffrey</i>
	<b>M. DAS NEVES BICHO</b> Horacio	<i>M. SAMIER Christophe</i>		<b>M. BLACHE</b> Serge	<i>Mme MUCCHIELLI Nicole</i>
	<b>M. DE FLAUGERGUES</b> Frédéric*	<i>M. COUX Philippe</i>	<b>Mme BOUVET</b> Chantal	<i>M. ANDRE Patrick</i>	
	<b>M. DELAUNAY</b> Jean*	<i>Mme POULENARD Nicole</i>	<b>M. BRUNET</b> Michel*	<i>Mme BLAISE Véronique</i>	
	<b>Mme DELHOMME</b> Gwendoline	<i>M. PIN Jean</i>	<b>M. CHABOUD</b> Hervé*	<i>M. LUBRANO Guy-Pierre</i>	
	<b>M. DESCORMES</b> Michel	<i>M. BEGOT Jean-Louis</i>	<b>M. CHOMEL</b> Guy	<i>M. ARHANCET Jocelyn</i>	
	<b>M. DESCOURS</b> Dominique	<i>Mme SENECLAUZE Marie-Claire</i>	<b>M. DAUJAN</b> Nicolas	<i>Mme GRANGER Véronique</i>	
	<b>M. DUFFAUD</b> Xavier	<i>M GIRARD Jean-Pierre</i>	<b>M. DELHOME</b> Jean-Claude	<i>M. REVOL Christian</i>	
	<b>Mme DURAND</b> Nicole	<i>M. BARATIER Maurice</i>	<b>M. FLEURET</b> Alain	<i>M. VESCOVI Jean-Marc</i>	
	<b>M. DUTEL</b> Frédéric	<i>M. MOULIN Norbert</i>	<b>Mme GUIBERT</b> Annie	<i>M. FAURE Christophe</i>	
	<b>M. FERLAY</b> Aurélien*	<i>M. REBOULET Patrice</i>	<b>M. GUIRON</b> Emmanuel	<i>Mme DREVETON Martine</i>	
	<b>M. JOUVET</b> Pierre	<i>Mme MOYROUD Monique</i>	<b>M. MILAN</b> Philippe	<i>M. GUIER Jean-Sébastien</i>	
	<b>M. GIBOT</b> Hervé*	<i>M. JACCARD Thierry</i>	<b>M. MOULIN</b> Bernard	<i>M. BREYSSE Jean-René</i>	
	<b>M. GIRARDET</b> Alain	<i>M. BLACHON Yvan</i>	<b>M. PLANTARD</b> Daniel	<i>M. HERNANDEZ Jean</i>	
	<b>Mme GUILLERMIN</b> Marie-Pierre*	<i>Mme MILLOUD Marylène</i>	<b>M. PLANTIER</b> Claude	<i>Mme CASTELLO Christel</i>	
	<b>M. JULIEN</b> Louis	<i>Mme CROZIER Françoise</i>	<b>M. PLOUVIER</b> Gérald	<i>Mme TORRE Emmanuela</i>	
	<b>M. LACROIX</b> Alain	<i>M. SAVIGNON Jean-Paul</i>	<b>M. PONTON</b> Jack*	<i>M. MUTIN Gilles</i>	
	<b>M. MALSERT</b> Didier	<i>M. PEYROT Jean-Claude</i>	<b>M. PRADELLE</b> Jacques	<i>M. FRAISSE Michel</i>	
	<b>Mme MARIAUD</b> Dominique	<i>M. CARLINO Tony</i>	<b>M. SANDON</b> Alain	<i>M. BETTON Daniel</i>	
	<b>M. MARCOUX</b> Jean-François	<i>Mme STIEBERG Caroline</i>	<b>M. SEAUVE</b> Michel	<i>M. AMBLARD Pascal</i>	
<b>M. MARON</b> Gilbert	<i>Mme CORNILLON Daniëlle</i>	<b>M. SIFFLET</b> Jacques*	<i>Mme BLACHE Martine</i>		
<b>M. MONTAGNE</b> Pierre*	<i>M. ROUCHON Christian</i>				

### **III.3 EXECUTIF**

Se réunissant au moins une fois par mois, l'**Exécutif du SIRCTOM** veille à la mise en œuvre des décisions prises par les organes délibérants (Conseil et Bureau Syndicaux). Fin 2016, il est constitué par :

Le Président	<b>Pierre MONTAGNE</b>
Le 2 <sup>e</sup> Vice-Président Président de la Commission « Déchetteries »	<b>Jean-Pierre OLMOS</b>
Le 3 <sup>e</sup> Vice-Président Président de la Commission « Finances »	<b>Michel BRUNET</b>
Le 4 <sup>e</sup> Vice-Président Président de la Commission « Communication »	<b>François CHARRIN</b>
Le 5 <sup>e</sup> Vice-Président Président de la commission « Ilots propreté »	<b>Hervé GIBOT</b>
Le 6 <sup>e</sup> Vice-Président Président de la commission « Personnel »	<b>Patrice VIAL</b>

### **III.4 COMMISSION « APPEL D'OFFRES »**

Elle est placée sous l'autorité du Président du SIRCTOM (Pierre MONTAGNE) et se compose de 5 membres titulaires et autant de suppléants :

<b>CAO/ commission MAPA</b>	
<b>titulaires</b>	<b>suppléants</b>
Michel BRUNET	Jacky PONTON
Jérémy AGERON	Aurélien FERLAY
Diane VIGIER	Jean Pierre OLMOS
Thierry ROUSSERIE	Hervé GIBOT
Hervé CHABOUD	Jacques SIFFLET

Son rôle, conformément au Code des Marchés Publics, consiste à **vérifier la validité des candidatures et des offres**, puis à **émettre un avis concernant l'attribution des marchés d'un montant > 200 000 €HT (prestations de fourniture et services) ou > 5 000 000 €HT (travaux)**. Elle se réunit en présence des représentants de la Trésorerie et de la Direction Départementale de la Protection de la Population (anciennement dénommée DDCCRF<sup>5</sup>).

<sup>5</sup> Direction départementale de la consommation, concurrence et répression des fraudes  
Rapport d'activité SIRCTOM 2016



L'ensemble des consultations menées en 2016 est le suivant :

type	OBJET	TITULAIRE	NOTIFIE LE
AOO <sup>6</sup>	Marché complémentaire CSE CE	Lot 1 : TEMACO, lot 2 : ASTECH	10/05/16
AOO	Assurances	Lots 1 à 3 : MMA – lot 4 : SMACL	14/10/16
MAPA <sup>7</sup>	Location grue	FISPAR	12/04/16
MAPA	Site web	KYXAR	06/10/16
AOO	Camions*	Lots 1 & 2 : ECHINARD & FAURE	20/09/16
MAPA	Contrôles réglementaires	VERITAS	16/06/16
MAPA	Colonnes aériennes pour recyclables	Plastic Omnium	16/06/16
AOO	Réparation	Sans suite (sans soumissionnaire)	
AOO	Traitement encombrants	Arc en Ciel Recyclage	14/12/16
AOO	Traitement déchets végétaux	BIOVALOR	14/12/16
AOO	Filières « aval de déchetteries »	Lots 1, 2 & 7 : sans suite - Lots 3 & 6 : Arc en Ciel Recyclage - lot 4 : VALORSOL - lot 5 : DELMONICO DOREL	14/12/16
MAPA	Polystyrène	VALORSOL	03/03/17

\* cette consultation a été déclarée sans suite une première fois en mars.

En 2016, le SIRCTOM a également conduit une procédure en vue de vendre les ferrailles réceptionnées en déchetteries. Le marché a été attribué à NEGOMETAL en janvier 2017.

### III.5 les différentes commissions

Les missions confiées à chacune des commissions ont été définies par le Président et validées par l'Exécutif. Les conseillers titulaires et suppléants peuvent y participer.

Les commissions sont, en fin d'année 2016, composées de la manière suivante :

	CCPDA	HTCC
" déchetteries "	<b>Proposer des moyens organisationnels d'optimiser la réception des déchets acceptés en déchetteries</b>	
	Jean Pierre OLMOS	René BILLON
	Thierry ROUSSERIE	Jacky PONTON
	Gilles MORGUE	
"finances"	<b>Préparer les orientations budgétaires du syndicat et suivre les comptes (emprunts, trésorerie, octroi de subventions, etc)</b>	
	Philippe COUX	Michel BRUNET

<sup>6</sup> appel d'offres ouvert

<sup>7</sup> Marché A Procédure Adaptée

	Aurélie SASSOLAS	Hervé CHABOUD
	Xavier DUFFAUT	Claude PLANTIER
<b>"ilots propreté"</b>	<b>Proposer des moyens d'optimiser la collecte des déchets ménagers et assimilés</b> , notamment par la conteneurisation des points de ramassage	
	Hervé GIBOT	René BILLON
	Jean DELAUNAY	Jacky PONTON
	Aurélie SASSOLAS	Alain FLEURET
	Thierry ROUSSERIE	
	Vincent BOURGET	
	Robert BRUN	
	Frédéric de FLAUGERGUES	
	Alain LACROIX	
	Louis JULIEN	
<b>"personnel"</b>	<b>Proposer des solutions d'organisation et de management visant à optimiser les services du SIRCTOM</b>	
	Patrice VIAL	
	Horacio DAS NEVES BICHO	
	Aurélie SASSOLAS	
	Diane VIGIER	
<b>"communication"</b>	<b>Etablir le plan de communication et d'information</b> à destination des adhérents du SIRCTOM (Collectivités et élus siégeant), des administrés, des médias et des autres acteurs intervenant dans son domaine de compétence	
	François CHARRIN	Jacques SIFFLET
	Chantal PARRIAT	Nicolas DAUJAN
	Jérôme JULIEN	
	Jean François MARCOUX	
	Frédéric de FLAUGERGUES	

A la demande du Président MONTAGNE, les membres de l'exécutif ont participé aux réunions de la commission « finances ».

Le planning pour l'ensemble de ces commissions a été le suivant :

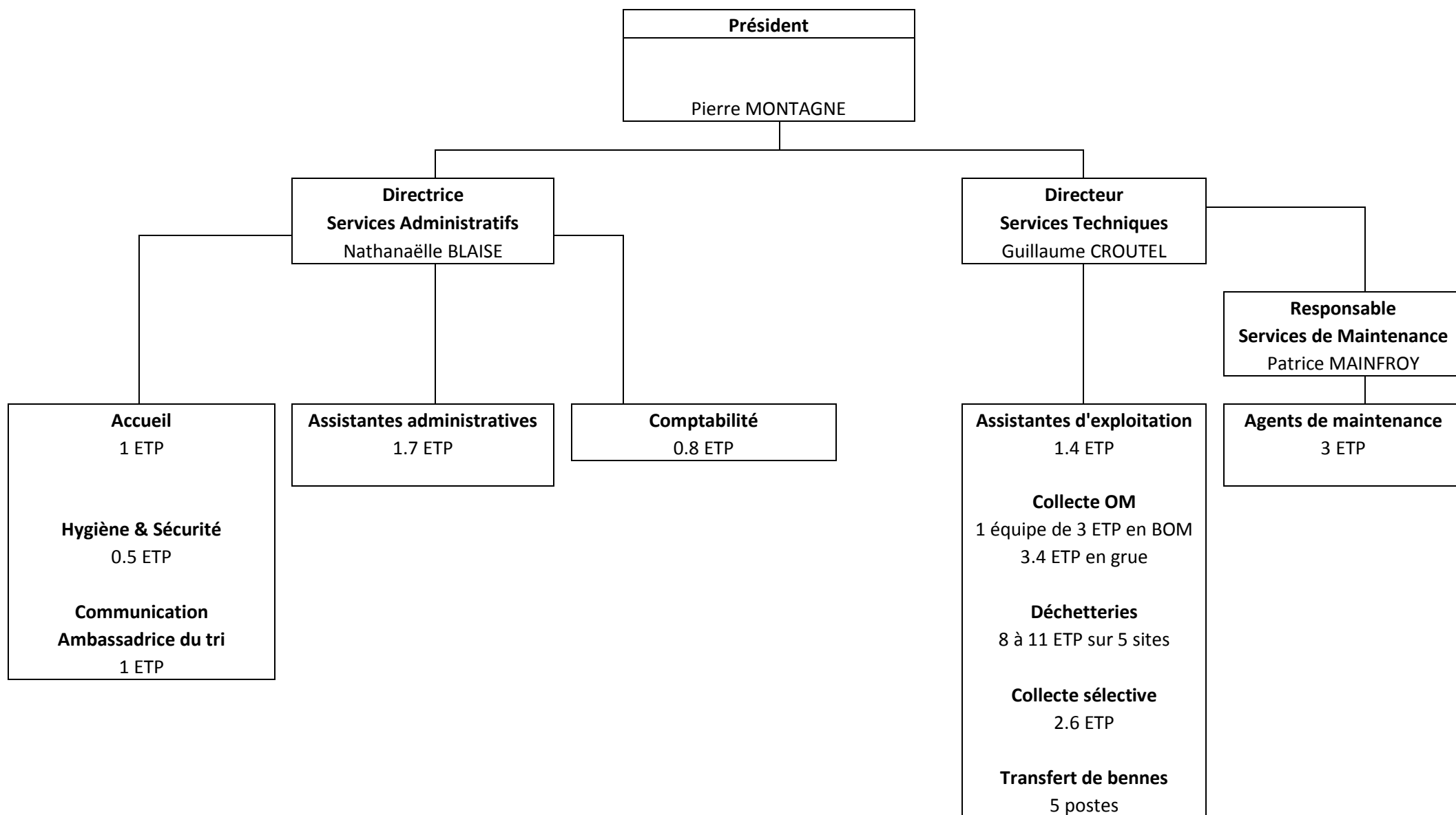
- « Déchetteries » et « ilots propreté » : pas de réunion
- Finances : 26/01, 16/02, 13/06, 12/09, 08/11
- Personnel : 05/01, 07/04
- Communication : 16/02, 23/03, 28/07, 14/09, 18/11

### III.6 DELEGUES au SYTRAD

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Jérémy AGERON</b>	Diane VIGIER
<b>Serge BLACHE</b>	Jacques PRADELLE
<b>Robert BRUN</b>	Thierry ROUSSERIE
<b>Aurélien FERLAY</b>	Gilles MORGUE
<b>Louis JULIEN</b>	Xavier DUFFAUD
<b>Pierre MONTAGNE</b>	Nicole DURAND
<b>Jacques SIFFLET</b>	Hervé CHABOUD

### III.7 LE PERSONNEL du SIRCTOM

En fin d'année 2016, le SIRCTOM comptait **35 postes** (hors remplacement) organisés selon une décision de l'exécutif datant de novembre 2015 :



Il y a ainsi 6 postes en moins par rapport à l'année précédente : c'est une incidence attendue du déploiement des ilots propreté et la conséquence de départs sans remplacement (poste de chargé de mission « ilots propreté ») ou à quotité de travail moindre.

L'application du règlement de formation en vigueur a permis à 29 agents de bénéficier de formations CNFPT<sup>8</sup>, « intra » (à l'initiative du SIRCTOM, avec ou sans intervenants extérieurs) ou autres. Les formations ont ainsi été dispensées sur 93 jours :

	Objet	Nombre d'agents	Nombre de jours
C	Approfondissement des missions	6	25,5
D	Mise aux normes réglementaires	5	26,5
E	Hygiène et sécurité	27	31
F	Projet personnel	4	10

C – Cette rubrique regroupe des formations relatives aux fonctions d'encadrant intermédiaire, à la gestion du parc automobile, à la communication en matière H&S

D – Des agents ont eu à renouveler ou passer leur habilitation électrique (1), FCO (4), il y a eu aussi 1 formation pour l'encadrant des agents assurant la manipulation des déchets amiantés.

E – Des formations « PRAP » et « utilisation des extincteurs » ont été dispensées par des intervenants extérieurs, dans l'enceinte du SIRCTOM.

F – Sont classées dans cette catégorie les formations accordées dans le cadre du DIF ainsi que celles relatives à la préparation à des examens pour intégrer la FPT.

Le service « Ressources Humaines » a suivi les arrêts de travail survenus dans l'année 2016, l'analyse de ces résultats pouvant orienter les actions à mener en matière d'hygiène et sécurité.

Une amélioration des résultats est constatée sur l'exercice 2016 (PM en 2015, absentéisme à 9.75%), malgré une détérioration en service « déchetteries » due à des accidents de travail lors d'intervention des gardiens dans les bennes.

Le taux général passe sous le seuil des 9.5 % :

		Administration	Maintenance	OMR	Collecte sélective	Déchetteries	Total
<b>Absentéisme</b>	nombre de jours d'absence/ nombre de jours travaillés	6,38%	0,00%	3,55%	2,36%	18,67%	9,40%
<b>Arrêt</b>	nombre de jours d'absence pour maladie/ nombre de jours travaillés	6,26%	0,00%	3,55%	1,47%	8,83%	5,51%
<b>Fréquence</b>	nombre d'accident de travail/ nombre de jours travaillés	0,06%	0,00%	0,00%	0,13%	0,38%	0,18%
<b>Gravité</b>	nombre de jours d'accident de travail/ nombre de jours travaillés	0,12%	0,00%	0,00%	0,89%	9,84%	3,93%

<sup>8</sup> Centre national de la fonction publique territoriale

## IV - BILAN par SERVICES

### IV. 1 LES VEHICULES du SIRCTOM

En 2016, le SIRCTOM a modernisé le parc de véhicules présents avec des camions grue en location pour les collectes des CSE/CE<sup>9</sup>.

BOM <sup>[1]</sup>						
	« 4917 »	« 1858 »	« 4372 »			
Année de mise en circulation	2002	2009	2006			
Caractéristiques techniques	270 cv	320 cv				
	Renault DCI	Renault Premium DXI	Renault Premium			
	Boite mécanique	Boite automatique				
Volume de la benne tasseuse	18 m3	16 m3	20 m3			
PTAC <sup>[2]</sup>	19 tonnes	19 tonnes	26 tonnes			
La BOM « 1858 » réceptionnée en 2009 dispose des équipements de pesée embarquée (non homologuée pour la facturation) et de localisation GPS.						
Collecte sélective et transfert des déchetteries						
	« 2395 »	« AK »	« DY »	« CQ »	« CV »	« CT »
Année de mise en circulation	2007	2010	2015	2013		
Caractéristiques techniques	Essieux arrières relevables 370 CV Renault Premium	Essieux arrières relevables 380 CV Renault Premium Lander	Renault C 430 CV Essieux arrières relevables	Essieux arrières relevables 380 CV Renault Premium	Renault Premium 430 CV Essieux arrières relevables	
équipement	Crochet + grue	Crochet + bâchage auto	Crochet + bâchage auto + pesée embarquée	Crochet + bâchage auto + pesée embarquée	Crochet + grue + pesée embarquée	
PTAC	26,45 tonnes	26 tonnes			32 tonnes	

<sup>9</sup> conteneurs semi enterrés/ conteneurs enterrés

<sup>[1]</sup> Bennes à ordures ménagères

<sup>[2]</sup> Poids Total Activité en Charge

Remorques				
Année de mise en circulation	1998	1997	2006	2015
Caractéristiques techniques	2 essieux			
PTAC	19 tonnes			
Collecte Grue OM				
	« 005 »	« 178 »		
Année de mise en circulation	2016	2016		
Caractéristiques techniques	Renault C	Renault C		
	Essieux directionnel AR	Essieux directionnel AR + Grue		
	+ Grue			
Volume de la benne tasseuse	18 m <sup>3</sup>	18 m <sup>3</sup>		
PTAC <sup>[2]</sup>	26 tonnes	26 tonnes		

Sur l'année 2016, les véhicules ont parcouru :

- environ 144 000 km pour le ramassage des OMR dont plus de 85 000 avec le camion grue (en comparaison, 2015 affichait respectivement 177 000 et 49 000 km et avant les ilots propreté, les BOM effectuaient 238 000 km/an),
- plus de 104 000 km pour la prestation de collecte des corps plats et corps creux (82 000 km en 2015 pour ces 2 flux),
- de l'ordre de 200 000 km dans le cadre des évacuations de bennes de déchetteries (comme en 2015),

La consommation des véhicules constatée sur l'année 2016 est ainsi de :

- 63 l/100 km pour les BOM,
- 63 l/100 km pour le camion grue affectant à la collecte des CSE/CE d'OMR, consommation similaire alors qu'il dispose d'un équipement supplémentaire par rapport aux BOM classiques (grue en sus de la compaction)
- 58 l/100 km pour les camions servant aux collectes sélectives,
- 58 l/100 km pour les camions de transfert.

<sup>[2]</sup> Poids Total Activité en Charge

## IV. 2 COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

La conteneurisation, en **bacs individuels ou collectifs**, restant en place sur le territoire syndical, ne représente plus, en fin d'année 2016, qu'un volume de 650 m<sup>3</sup>. Les bacs encore en service sont majoritairement des bacs individuels car les secteurs desservis de la sorte sont plus délicats à investir en CSE ou CE de fait de l'absence d'emplacement de regroupement pouvant servir de base pour le maillage en ilots propreté, la modification des habitudes des usagers est plus conséquente donc demande plus de temps pour être acceptée sans heurts.

En fin d'année 2016, plus de 75% de la population syndicale bénéficie des conteneurs semi-enterrés ou enterrés.

En fin d'année 2016, la répartition entre les différentes catégories de conteneurs est la suivante :



		Nombre	Volume (m3)
<b>Bacs individuels</b>	<b>90 litres</b>	458	41.2
	<b>120 litres</b>	450	54
	<b>140 litres</b>	157	22
	<b>180 litres</b>	63	11.34
	<b>240 litres</b>	58	13.9
<b>Bacs collectifs</b>	<b>330/340 litres</b>	46	15.3
	<b>360 litres</b>	16	5.76
	<b>500 litres</b>	150	75
	<b>660 litres</b>	169	111.54
	<b>750/770 litres</b>	399	302.7
	<b>TOTAL</b>	<b>1 966</b>	<b>653</b>



En fin d'année 2016, il n'y a plus que des tournées en BOM en poste du matin (4-11 heures) car les zones urbaines à desservir doivent impérativement être collectées avant 8 heures du matin et la fréquence hebdomadaire est en C2 ou C3 :

<i>LUNDI</i>	<i>MARDI</i>	<i>MERCREDI</i>	<i>JEUDI</i>	<i>VENDREDI</i>
ST VALLIER			X	ST VALLIER
ST RAMBERT Collecter : Coinaud, Hotel de ville, Clavettes rue Lucien Chautant + Rue du Rhone (forains)	ANNEYRON (campagne)  + CAMPING  + MFR	ST VALLIER  EROME		St RAMBERT '+ route du coteaux  (voir collecte lundi)
TAIN L'HERMITAGE Collecter Caserne pompiers, Dionnière et TEPPE		SARRAS SILON ANDANCE (Totalité)		ANDANCE (ville)  + 2 bacs ALBON SARRAS SILON TAIN L'HERMITAGE + resto RN7
X	X	TAIN L'HERMITAGE LARNAGE (collecte : Quartier CHAUX, MORTIER et TORA)  Les Planard	X	X

En fin d'exercice 2016, les CSE/CE étaient en service sur :

	Sites	Nb CSE/CE « OMR » ( hors équipements soumis à RS <sup>10</sup> )	% (nombre de CSE en service/nombre de CSE à terme)
<b>CCPDA</b>	167	401	88%
<b>HTCC</b>	69	197	86%

<sup>10</sup> redevance spéciale

La collecte de ce flux nécessite 15 jours de travail/ semaine, en postes cumulés, dont 2 tournées sont assurées en 2<sup>ème</sup> poste (12-19h). les tournées sont organisées sans tenir compte des « frontières » entre Communautés de Communes :

<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>MERCREDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b> VENDREDI</b>
<p>GERVANS MERCUROL (tous les vents) TAIN I'HERMITAGE(2) PONT de l'ISERE <b>2</b></p>	<p>CHANOS CURSON (7 chemins (x2)) MERCUROL La ROCHE de GLUN BEAUMONT MONTEUX (2) <b>2</b></p>	<p>TAIN I'H. CROZES <b>2</b></p>	<p>BEAUMONT M. CHANOS CURSON VEAUNES PONT de l'ISERE 7 CHEMINS <b>2</b></p>	<p>GERVANS (1) TAIN I'H. (3) La ROCHE de GLUN (2) MERCUROL (1) <b>2</b></p>
<p><b>2</b> St SORLIN en VALLOIRE MORAS en VALLOIRE CHATEAUNEUF de GALAURE (St Bonnet arrêt bus + lycée) EPINOUBE (3) MANTHES (2)</p>	<p>St RAMBERT d'ALBON <b>2</b></p>	<p>St UZE (2) MANTHES LENS LESTANG MUREILS FAY le CLOS La MOTTE de G. LAPEYROUSE MORNAY <b>2</b></p>	<p>St SORLIN en V. (2) EPINOUBE MORAS en V. (1) CHATEAUNEUF de G. (dont St Bonnet (bus) + Camping) <b>2</b></p>	<p>St RAMBERT d'ALBON (2)  St UZE <b>2</b></p>
<p>HAUTERIVES Le GRAND SERRE ST BARTHELEMY de VALS Camping Châteauneuf de Galaure ANNEYRON (Mantailles)</p>	<p>ALBON OZON (1) PONSAS BEAUSEMBLANT (Boresse) St BARTHELEMY de V. (Douevas) SERVES ANDANCETTE (1) St VALLIER (2) - SARRAS ARRAS <b>2</b></p>	<p><b>2</b> ANDANCETTE LAVEYRON CLAVEYSON CHANTEMERLE les B.</p>	<p>St MARTIN d'AOUT TERSANNE St BARTHELEMY de . (x2) HAUTERIVES (x2) BEAUSEMBLANT ALBON (St Martin des Rosiers) <b>2</b> Camping Chateauneuf de G. RATIERES St AVIT</p>	<p>OZON ECLASSAN <b>1</b> St ETIENNE de VALOUX CHAMPAGNE PEYRAUD SARRAS ALBON (x2)</p>

Les ordures ménagères collectées sur le SIRCTOM ont été livrées au CVO<sup>11</sup> de St Barthélémy de Vals dont l'exploitation est assurée par le prestataire désigné du SYTRAD :

	<b>O.M. 2016</b>	<b>dont grue</b>
JANVIER	1090 T 960	668 T 100
FEVRIER	1076 T 220	675 T 600
MARS	1166 T 120	776 T 380
<b>1er Trimestre</b>	<b>3333 T 300</b>	<b>2120 T 080</b>
AVRIL	1114 T 640	746 T 020
MAI	1198 T 040	808 T 780
JUIN	1240 T 520	851 T 700
<b>2ème Trimestre</b>	<b>3553 T 200</b>	<b>2406 T 500</b>
JUILLET	1215 T 920	848 T 520
AOUT	1339 T 980	948 T 960
SEPTEMBRE	1181 T 890	814 T 210
<b>3ème Trimestre</b>	<b>3737 T 790</b>	<b>2611 T 690</b>
OCTOBRE	1312 T 700	814 T 500
NOVEMBRE	963 T 910	895 T 950
DECEMBRE	1154 T 480	970 T 040
<b>4ème Trimestre</b>	<b>3431 T 090</b>	<b>2680 T 490</b>
<b>Total 2016</b>	<b>14055 T 380</b>	<b>9818 T 760</b>

**Le SIRCTOM a généré 199 kg d'OMR/hab/an si l'on se base sur la population DGF : la production d'OMR est ainsi en baisse de près de 4 % par rapport à l'année précédente. **Le SIRCTOM constate ainsi que les prévisions quant aux effets bénéfiques du déploiement des IP étaient justes.****

<sup>11</sup> Centre de Valorisation Organique

### IV. 3 LAVAGE

Le SIRCTOM a assuré en régie le lavage des CSE :

lundi		mardi		Mercredi		jeudi		vendredi	
Site	Nombre d'unités	site	Nombre d'unités	site	Nombre d'unités	site	Nombre d'unités	site	Nombre d'unités
Semaine 11									
Le Grand Serre (ville)	2	Claveyson (SHCB)	2	Laveyron (ancienne mairie)	3	Ratières	4	Eclassan (salle polyvalente)	4
RD66	1	Village	6	Ronceraie	4	St Avit	3	Collange	3
Pont de Galaure	2	St Andéol	2	cimetière	5	St Martin d'Aout	3	St Etienne de Valoux	3
Cimetière	5								
Semaine 12									
Tain l'Hermitage (place du port)	2			Tain l'Hermitage (quai Rostaing)	2				
Camping	5			Place 8 mai	2				
Jules Nadi	3								
Taurobole	3								
Bessard	2								
Semaine 29									
						Beausemlant (village)	5	Champagne (rue Poulet)	3
						Boresse	4	Cimetière	3
						Cimetière	3		
						Chambourchard	1		
						Bancel	1		
Semaine 30									
Pont de l'Isère (les Pautus)	2	La Roche de Glun (ZA des marais)	5			Pont de l'Isère (rue Ampère)	2		
Avenue Provence	4	République	3			Les Gours	3		
Rue du canal	2	Tennis	4			Hermitage	3		
Avenue du Rhône	4	Gymnase	3			Cévennes	1		
						Beaumont Montoux (ZA des îles)	2		
						Les Croix	2		
						Cimetière	3		

Semaine 31									
Tain l'Hermitage (Pinard)	1	La Roche de Glun (la roche hameau)	6	Tain l'Hermitage (square Rochegude)	2	Beaumont Montoux (monument aux morts)	4	Tain l'Hermitage (Dauphine)	1
Jules Nadi	3	Stade	4	Cigale	2	Chanos Curson (entrée village)	4	Tortel	1
Place 8 mai	2	Muriers	2	Serpente	3	école	3	Jean Moulin	2
Mairie	1	Combe close	2	Chemin des prés	3	Place Curson	3	Misery	1
Serres municipales		Les chassis	2	Camping	5	Rond point Curson	5	Mercurol Veaunes (lagunage)	3
Les prés	4			La mule blanche	2			Chanos Curson (7 chemins)	4
Gymnase Besson	3								
Semaine 32									
Hauterives (route Roybon)	4	Mercurol (tous les vents)	2	Fay le Clos	2	Chateauneuf de Galaure (Foyer)	1	St Uze (salle des fêtes)	1
Rue Vassy	3	Place village	5	Muriels	3	Maison médicale	2	Les geais	1
Route de Romans	3	tennis	3	La Motte de Galaure	6	ZA	7	Liberté	5
Treigneux	2	Corbeille fleurie	3	St Uze (les geais)	1	Baraton	1	Pompier	2
		Malfandières	3	Pompier	2	Le stade	3	Delaunay	1
		La rivière	2	Delaunay	1	St Bonnet	2	Revol	3
								Stade	2
								Cimetière	5
Semaine 36									
St Sorlin en Valloire (centre village)	6			Manthes (camping)	1	Epinouze (landrin)	3	St Rambert d'Albon (jeux de boule)	2
STEP	3			Prieuré	2	Services techniques	3	Piscine	2
Les épars	2			Port de jonc	2	St Sorlin en Valloire (pharmacie)	4	Steinberg	2
La garenne	2					Route de Châteauneuf	3	Bon repos	2
								Gendarmerie	2

Semaine 37									
Le Grand Serre (cimetière)	5								
ZA	2								
Radier	2								
Route du Laris	1								
Semaine 38									
St Sorlin en Valloire (les grises)	1	St Rambert d'Albon (collège)	1	Lens Lestang (Chatenay)	2	Epinouze (STEP)	2	St Rambert d'Albon (Val d'or ouest)	3
Combe Margot	2	Romanais	3	Biesses	1	Mairie	2	Val d'or est	3
Déchetterie	3	Clair matin	3			Combe du loup	2	Bon repos	2
Meyerie	1	Chemin milan	3			Tanneurs	2	Rue neuve	3
Epinouze (Mouchet)	2	Clos de tulandière	2			Discothèque	2		
Moras en Valloire (Val d'or)	2	Place 8 mai	4			PAV	3		
Semaine 39									
		Ponsas (cimetière)	1						
		STEP	4						
		Serves sur Rhône (école)	3						
Semaine 40									
								St Rambert d'Albon (Chautant)	4
								Les chênes	2
Semaine 43									
		Albon (St Martin des Rosiers)	4	Laveyron (Ronceraie)	4				
		Salle des fêtes	2	Les chênes	2				
		Relais d'Albon	3	Marinier	2				
		La tour	1						

Le camion de lavage intervient en suite du camion de collecte, afin d'intervenir sur des bacs vides.

#### IV. 4 COLLECTES SELECTIVES - POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



Depuis 1997, le SIRCTOM a mis en place des Points d'Apports Volontaires (P.A.V.) sur lesquels ont été placés 3 Colonnes différentes pour la récupération des matériaux :

- Papiers-cartons également dénommés « **corps plats** »,
- Bouteilles plastiques, emballages pour liquides alimentaires et boîtes métalliques, autrement appelés « **corps creux** »,
- **Verre.**

Le SIRCTOM effectue l'enlèvement des « corps plats » et « corps creux » ; la prestation relative au verre est confiée à une entreprise privée (toujours SOLOVER sur l'année 2016).

La régie syndicale intervient avec des camions assurant la compaction des recyclables : cela permet d'économiser des trajets vers le centre de tri situé à Portes lès Valence.

2 Chauffeurs (outre 1 remplaçant) titulaires de l'attestation « GRUE AUXILIAIRE » obligatoire et du CACES grue (habilitation professionnelle non obligatoire en FPT) assurent ce service 5 jours par semaine (journée de travail de 7 heures, à partir de 4 heures du matin).

Les colonnes d'apport volontaire sont vidées selon un planning fixe, qui intègre **1 passage tous les 15 jours pour la majorité des sites**. Ceux ayant plus de succès sont collectés toutes les semaines.

Ce sont 819 unités aériennes, semi enterrées ou enterrées, de 3 ou 4 m<sup>3</sup> qui sont opérationnelles sur le territoire syndical :

Corps Plats	287
Corps Creux	283
Verre	249

Le réseau de PAV sélectifs est une base fondamentale dans la définition du maillage du territoire dans le cadre des îlots propreté. Les sites actuellement en double, triples équipements seront fort probablement démultipliés afin que tous les îlots propreté offrent des équipements pour les 4 flux (OMR/ verre/ corps creux/ corps plats), le travail relatif à l'implantation des conteneurs semi enterrés ou enterrés conduira à déplacer les colonnes aériennes en service sur des zones dangereuses (camion stationné sur la voirie, absence de visibilité pour le départ).



En 2016, les camions de collecte sélective ont ramassé sur les PAV (hors déchetteries) :

- **2 228 tonnes de verre (prestation assurée par l'intervenant privé SOLOVER)**, PM en 2015 : 2131 tonnes, 2062 tonnes en 2014
- **1 808 tonnes de « corps plats » (régie syndicale)**, PM en 2015 : 1785 tonnes et 2184 tonnes en 2014
- **596 tonnes de « corps creux » (régie syndicale)**, PM en 2015 : 530 tonnes et 484 tonnes en 2014.

**\* Papiers-Cartons (corps plats) :**

2 976 tonnes sont collectées en 2016 entre les prestations assurées sur les P.A.V. et les bennes de déchetteries.

Cela conduit donc à un ratio de **43.43 kg/habitant** (référence population INSEE sans double compte 2016 à 68 516 habitants) : c'est ainsi une hausse de 4% qui est observée, principalement sur le flux réceptionné en déchetteries, les cartons d'origine non ménagère compris.

Ces matériaux sont livrés au Centre de Tri du SYTRAD (à Portes les Valence) pour y être triés et conditionnés avant valorisation dans les différentes filières de recyclage.

Sur l'année 2016, la valorisation des corps plats est assurée par :

- « Journaux-magazines » : UPM – Chapelle d'Arblay (usines principalement en Allemagne),
- « Cartonnettes & gros cartons », issus des colonnes d'apport volontaire ou des bennes de déchetteries : Emin Leydier - Laveyron,



**\* Bouteilles Plastiques et boîtes métalliques (corps creux) :**

596 Tonnes ont été collectées sur les P.A.V. et les colonnes installées sur les 5 déchetteries.

Cela représente un ratio de **8.69 kg/habitant** (pop INSEE sans double compte) : + 12 % par rapport à 2015. **C'est ainsi une confirmation du fait que la mise en place des îlots propreté favorise le tri des recyclables.**

Ces matériaux sont livrés au Centre de Tri du SYTRAD (à Portes les Valence, 26) qui les trie et les conditionne afin de permettre une valorisation dans les différentes filières de recyclage indiquées par Eco Emballages :

- Acier : GDE – Portes les Valence (qui expédie vers des aciéries en France et Espagne),
- Aluminium : Cornec – 77 Région Parisienne (puis des fonderies en Europe),
- Briques alimentaires : Val'Aura – France ( pour valorisation en papeteries espagnoles),
- P.E.T.<sup>12</sup> clair : APPE (Cote d'Or) pour recyclage chez Refresco – Margès 26,
- P.E.T. foncé : Freudenberg Politex (Colmar 68)
- PEHD<sup>13</sup> : MPB qui les régénère dans l'Ain.

**\* Verre :**

2 228 tonnes ont été collectées sur les P.A.V. et les colonnes installées sur les déchetteries, soit un ratio de **32.5 Kg/habitant**. La collecte sélective de ce matériau recyclable est ainsi en hausse de 4.5 % par rapport à 2015. **C'est là encore une confirmation du fait que la mise en place des îlots propreté favorise le tri des recyclables.**

Cette collecte est effectuée par un prestataire privé : la Sté SOLOVER. Le gisement collecté dans les colonnes d'apport volontaire est directement acheminé vers l'usine de traitement de St Romain le Puy (42) pour y être mis en conformité avec les usines verrières voisines.

---

<sup>12</sup> Poly éthylène

<sup>13</sup> Poly Ethylène Haute Densité

## IV.5 DECHETTERIES

Sur l'année 2016, le SIRCTOM a maintenu les 5 déchetteries mises en service sur son territoire : Andancette, Chateaufeuf de Galaure, Mercurol, Saint Sorlin en Valloire et Sarras.



**Le SIRCTOM a en 2016 maintenu les horaires mis en place en 2014**, avec des déchetteries accessibles du lundi au samedi inclus :

- de 8h30 à 12h et de 13 à 18h en été
- de 9 à 12h et de 13 à 17h en hiver.

avec le changement de saison selon les dates nationales du changement d'horaire donc au 27/03 et 30/10.

Ce sont ainsi 8 à 11 agents qui assurent l'accueil en déchetteries, selon la saison.

Toutes ces déchetteries accueillent les particuliers et les artisans qui peuvent déposer les matériaux suivants : papier-cartons, déchets ménagers spéciaux (pour les seuls particuliers), déchets verts, gravats, bois, métaux et déchets électriques et électroménagers, pneumatiques, batteries, déchets divers (« tout-venant »), huile de vidange, cartouches d'imprimantes et néons usagés dans des bennes ou autres réceptacles prévus à cet effet.

Durant toute l'année 2016, le SIRCTOM a continué de réceptionner les déchets en amiante lié sur les déchetteries, à raison d'un samedi par mois sur chaque site et en limitant les dépôts à 10 plaques / apport quotidien :

- Andancette et Mercurol le 1<sup>er</sup> samedi
- St Sorlin en Valloire le 2<sup>ème</sup>
- Châteauneuf de Galaure le 3<sup>ème</sup>
- Sarras le 4<sup>ème</sup>

Cette collecte a connu un recul conséquent en 2016 (-27%) mais avec encore plus de 105 tonnes accueillies selon le détail suivant :

déchetteries	2016
Châteauneuf	15840
Andancette	19030
Mercurol	30182
Sarras	25400
St Sorlin	14740
TOTAL	105192



Tous les usagers doivent se présenter munis d'une carte d'entrée délivrée par le SIRCTOM :

- par l'intermédiaire des Mairies pour les particuliers, sur présentation d'un justificatif de domicile,
- au bureau du SIRCTOM ou par courrier, sur présentation d'une pièce attestant des références de SIRET pour les professionnels.

3 camions spécialement équipés d'un bras hydraulique assurent l'enlèvement et le transport des bennes des différents matériaux vers les filières de traitement adéquates : plateforme de compostage pour les déchets verts, récupérateurs de métaux, Centre de Tri du SYTRAD pour les cartons, entreprises de TP<sup>14</sup> pour les gravats, ISDND<sup>15</sup> pour les non valorisables.

**23 046 tonnes ont été réceptionnées** sur les 5 sites en 2016 (tous matériaux confondus), soit une augmentation de près de **6.4 %** par rapport à 2015 :

matériaux	Mercuriol	Sarras	Chateaneuf de G.	St Sorlin en V.	Andancette	total 2016
Batteries	4	-	-	1	1	6
Bois	808	603	418	372	927	3 128
Ecomobilier	167		-	38	40	245
Divers	1 127	1 073	578	584	1 008	4 371
Gravats	2 404	1 123	634	770	1 944	7 001
Huile	12	7	6	4	6	35
huile végétale	1		1			2
Métaux	176	159	113	122	240	1 082
P/C	376	133	181	167	312	1 168
Piles	2	1	1	1	1	5
Pneus	4	4	18		28	55
Végétaux	1 667	1 169	657	860	616	4 970
végétaux broyés	189				448	637
DDM	23	7	7	3	9	49
ECO DDS		10	5	11	13	39
DEEE	116	116	78	105	130	545
Polystyrène	238*	89*	91*	96*	120*	2
Amiante	30	25	16	15	19	105
<b>Total</b>	<b>7 106</b>	<b>4 430</b>	<b>2 713</b>	<b>3 053</b>	<b>5 742</b>	<b>23 046</b>
Ecart à 2015	5.8%	5.1%	8.7%	1.1%	11.2%	6.4 %



\* en nombre de big bag

<sup>14</sup> Travaux publics

<sup>15</sup> Installation de stockage de déchets non dangereux

Si les métaux et papiers/cartons occasionnent des recettes, pour autant le montant reversé au SIRCTOM ne permet pas de couvrir les frais occasionnés par la réception, le transport et le traitement nécessaire avant recyclage des produits.

La gestion informatisée des déchetteries permet de connaître la part de fréquentation imputable aux professionnels :

	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS	COMMUNES
ANDANCETTE	36020	1162	1370
CHATEAUNEUF	35029	1396	751
MERCUROL	57206	2110	1327
ST SORLIN	21213	953	490
SARRAS	21783	903	886
Total	171251	6524	4824

Ces nombres d'entrées enregistrées par les gardiens de déchetteries sont à relativiser compte tenu des dysfonctionnements du système d'informatisation subis dans l'année 2016. Les redevances spéciales ont atteint 69 992 €, montant similaire à l'année précédente (69 806€).

## IV. 6 OPERATIONS DE COMMUNICATION

### \* En milieu scolaire :

Sur l'année scolaire 2015/2016, le SIRCTOM a maintenu les interventions scolaires de l'Ambassadrice Du Tri :

		Lundi		Mardi		Mercredi	Jeudi		Vendredi
		Matin	Après midi	Matin	Après midi	Matin	Matin	Après midi	Matin
Sem 41	Ecole	La Roche de G.	Tain (J.Moulin)	Tain (J.Moulin)	Crozes	Tain (J.Moulin)		Mercuriol Veaunes	
	Classe	CE1	CP	CP- CE1	CE2	CE1-CE2		CP- CE1	
Sem 42	Ecole	La Roche de G.	Tain (J.Moulin)	Tain (J.Moulin)	Crozes	Tain (J.Moulin)			
	Classe	CE1	CP	CP- CE1	CE2	CE1-CE2			
Sem 45	Ecole	La Roche de G.	Tain (J.Moulin)	Tain (J.Moulin)	Crozes	Tain (J.Moulin)	Crozes	Mercuriol Veaunes	
	Classe	CE1	CP	CP- CE1	CE2	CE1-CE2	CM2	CP- CE1	
Sem 46	Ecole	Mureils	Fay le Clos	St Martin d'Aout	Fay le Clos		Larnage	Hauterives	Larnage
	Classe	CP	CE2	CE2-CM1-CM2	CE2		GS-CP	CE1	GS-CP
Sem 47	Ecole								
	Classe								
Sem 48 (SERD)	Ecole	Mureils	Fay le Clos	St Martin d'Aout	Fay le Clos	Mercuriol Veaunes	Larnage	Hauterives	Larnage
	Classe	CP	CE2	CE2-CM1-CM2	CE2	CE1-CE2	GS-CP	CE1	GS-CP
Sem 49	Ecole	Mureils	Fay le Clos	St Martin d'Aout	Fay le Clos	Mercuriol Veaunes	Larnage	Hauterives	Larnage
	Classe	CP	CE2	CE2-CM1-CM2	CE2	CE1-CE2	GS-CP	CE1	GS-CP
Sem 50	Ecole			Tain (J.Moulin)	Crozes	Mercuriol Veaunes	Crozes	Mercuriol Veaunes	Tain (J.Moulin)
	Classe			CE2-CM1	CM2	CE1-CE2	CM2	CP-CE1	CE2-CM1
Sem 51	Ecole			Tain (J.Moulin)					
	Classe			CE2-CM1					
Sem 1	Ecole	St Vallier (Privée)	Ratières	St Vallier (Privée)	St Vallier (Privée)	Epinouze	CP-CE1	CE2	CP-CE1-CE2
	Classe	CM1-CM2	CP-CE1	CE1-CE2	GS-CP	CM1	La Roche	La Roche	Les Chassis
Sem 2	Ecole	St Vallier (Privée)	Ratières	St Vallier (Privée)	St Vallier (Privée)	Epinouze	CP-CE1	CE2	CP-CE1-CE2
	Classe	CM1-CM2	CP-CE1	CE1-CE2	GS-CP	CM1	Epinouze	Tain (privée)	Champagne
Sem 3	Ecole	St Vallier (Privée)	Ratières	St Vallier (Privée)	St Vallier (Privée)	Epinouze	CP	GS-CP	CE1 à CM2
	Classe	CM1-CM2	CP-CE1	CE1-CE2	GS-CP	CM1	Epinouze	Tain (privée)	Champagne
Sem 4	Ecole	Epinouze	La Roche de G.	Epinouze	Châteauneuf	Epinouze	CP	GS-CP	CE1 à CM2
	Classe	CP-CE2	CE1-CE2	CE1	CP	CM2	Epinouze	Tain (privée)	Champagne
Sem 5	Ecole	Epinouze	La Roche de G.	Epinouze	Châteauneuf	Epinouze	CP	GS-CP	CE1 à CM2
	Classe	CP-CE2	CE1-CE2	CE1	CP	CM2	CP-CE1	CE2	CP-CE1-CE2
Sem 6	Ecole	Epinouze	La Roche de G.	Epinouze	Châteauneuf	Epinouze	La Roche de G.	La Roche de G.	Les Chassis
	Classe	CP-CE2	CE1-CE2	CE1	CP	CM2	CP-CE1	CE2	CP-CE1-CE2

		Lundi		Mardi		Mercredi	Jeudi		Vendredi
		Matin	Après midi	Matin	Après midi	Matin	Matin	Après midi	Matin
Sem 9	Ecole	Châteauneuf	Tain privée	St Sorlin	Tain privée	St Sorlin	Tain privée	Tain privée	
	Classe	CE1-CE2	CP	CE2-CM1	CE1	CE1	CE1-CE2	CE2-CM1	
Sem 10	Ecole			St Sorlin	Tain privée	St Sorlin	Tain privée	Tain privée	La Croisette
	Classe			CE2-CM1	CE1	CE1	CE1-CE2	CE2-CM1	CM2
Sem 11	Ecole	Châteauneuf	Tain privée	St Sorlin	Tain privée	St Sorlin	Tain privée	Tain privée	La Croisette
	Classe	CE1-CE2	CP	CE2-CM1	CE1	CE1	CE1-CE2	CE2-CM1	CM2
Sem 12	Ecole	Tain privée	St Uze	La Croisette	Tain privée	Sarras	Hauterives	Sarras	La Croisette
	Classe	CM2	CP	CE1	CM1-CM2	CE2-CM1	CE2-CM1	CM2	CM2
Sem 13	Ecole			La Croisette	Tain privée	Sarras	Hauterives	Sarras	Anneyron
	Classe			CE1	CM1-CM2	CE2-CM1	CE2-CM1	CM2	CP
Sem 14	Ecole	Tain privée	St Uze	La Croisette	Tain privée	Sarras			Anneyron
	Classe	CM2	CP	CE1	CM1-CM2	CE2-CM1			CP
Sem 17	Ecole	Tain (privée)	St Uze	Tain (J.Verne)	Anneyron	St Sorlin en V.	Anneyron	Chateauneuf de G. (St Bonnet)	Anneyron
	Classe	CM2	CP	CE1	CE1	CLIS	CE1-CE2	CM2	CP
Sem 18	Ecole	Sarras	La Roche de G.	Tain (J.Verne)	Anneyron	St Sorlin en V.			
	Classe	CE1	CP	CE1	CE1	CLIS			
Sem 19	Ecole	Sarras	La Roche de G.	Tain (J.Verne)	Anneyron	St Sorlin en V.	Anneyron	Chateauneuf de G. (St Bonnet)	Sarras
	Classe	CE1	CP	CE1	CE1	CLIS	CE1-CE2	CM2	CE1-CE2
Sem 20	Ecole			St Sorlin en V.	St Rambert (privée)				
	Classe			CP	GS-CP				
Sem 21	Ecole	Sarras	La Roche de G.		St Rambert (privée)	Sarras	Anneyron	Chateauneuf de G. (St Bonnet)	Sarras
	Classe	CE1	CP		GS-CP	CP	CE1-CE2	CM2	CE1-CE2
Sem 22	Ecole	St Vallier (Dumonteil)	Anneyron	St Sorlin en V.	St Rambert (privée)	Sarras	Hauterives	Andancette	Sarras
	Classe	CP-CE1	CP-CE1	CP	GS-CP	CP	CP	CP	CE1-CE2
Sem 23	Ecole	St Vallier (Dumonteil)	Anneyron	Pont de l'Isère	Sarras (privée)	Sarras	Hauterives	Andancette	Hauterives
	Classe	CP-CE1	CP-CE1	CM2	cycle 2	CP	CP	CP	CM1-CM2
Sem 24	Ecole	St Vallier (Dumonteil)	Anneyron	Pont de l'Isère	Sarras (privée)	St Vallier (Dumonteil)	Hauterives	Andancette	Hauterives
	Classe	CP-CE1	CP-CE1	CM2	cycle 2	CE1-CE2	CP	CP	CM1-CM2
Sem 25	Ecole	St Rambert (privée)	St Rambert (privée)	Pont de l'Isère	Sarras (privée)	St Vallier (Dumonteil)	St Vallier (Dumonteil)	Sarras (privée)	Hauterives
	Classe	CE2-CM1	CM1	CM2	cycle 2	CE1-CE2	CM1-CM2	cycle 3	CM1-CM2
Sem 26	Ecole	St Rambert (privée)	St Rambert (privée)	St Vallier (Dumonteil)	Sarras (privée)	St Vallier (Dumonteil)	St Vallier (Dumonteil)	Sarras (privée)	
	Classe	CE2-CM1	CM1	CM1-CM2	cycle 3	CE1-CE2	CM1-CM2	cycle 3	

Ce sont donc 29 écoles qui ont bénéficié des interventions soit respectivement 24 et 45 classes qui ont été sensibilisées à la prévention des déchets, au tri et à la valorisation des déchets sur HTCC et CCPDA

Le SIRCTOM a distribué les 52 modulo bacs restants encore en stock.

En 2016, le prêt de matériel pédagogique a été fait pour les TAP<sup>16</sup> à travers la demande des communes :

- St Rambert d'Albon : coffret « pas si déchet que ça », livret Biotritus, « détri'tout », les « déchets en dérouté »
- Arras : coffret « pas si déchet que ça », livret Biotritus, « détri'tout », les « déchets en dérouté »
- Moras en Valloire : Papier recyclé

En 2016, les agents de communes du SIRCTOM ont bénéficié des formations « TAP » proposées par le SYTRAD : 5 personnes, émanant des communes de Beaumont Montoux, La Roche de Glun et Epinouze ont participé à la formation du 16/11/16.

**\* En direction des Administrés :**

L'Ambassadrice du Tri est intervenue à l'occasion d'une manifestation à destination du grand public :

- fête de la forêt sur la commune du Grand Serre les 3 & 4 septembre avec plus de 200 visiteurs sur le stand

**IV.7 BIOCOMPOSTEURS**

Le SIRCTOM propose des biocomposteurs aux administrés depuis 1998. Le programme a été pris en charge par le SYTRAD dès 2002 dans la mesure où cette action relève plus de la compétence « traitement » que « collecte ». A compter de 2014, le SIRCTOM a repris cette prestation en autonomie afin de pouvoir proposer des matériels de plus grande capacité et en bois et de continuer à participer pour partie au financement de ces équipements.

La vente de ces équipements individuels a connu une forte diminution en 2016 avec les résultats suivants :

	2005 à 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
CCPDA	668	111	31	13	31	133	87
HTCC	540	19	8	13	17	68	16
<b>TOTAL</b>	<b>1208</b>	<b>130</b>	<b>39</b>	<b>26</b>	<b>48</b>	<b>204</b>	<b>103</b>

Le détail par type d'équipement est le suivant :

	Composteurs 320 litres - plastique	Composteurs 600 litres - bois
CCPDA	40 dont 5 écoles	47
HTCC	9	7
Extérieur au SIRCTOM		2

<sup>16</sup> temps d'activité périscolaire



## V - TONNAGES GLOBAUX

Le SIRCTOM a confirmé en 2016 le fait que **les administrés continuaient à progresser dans la pratique du tri de leurs déchets** : les tonnages déposés en déchetteries ou dans les équipements pour recyclables (colonnes aériennes, conteneurs semi enterrés ou enterrés sont nettement supérieurs aux tonnages collectés par les BOM ou les camions grue vidant les CSE/CE.

**Le tonnage de déchets tous flux confondus est en progression**, essentiellement au niveau des flux enregistrés en déchetteries.

Si l'on compare ces valeurs exprimées en kg/hab/an, on obtient les données suivantes :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Population DGF considérée	61 642	64 192	65 210	66 430	67834	68784	69434	70 154	70 618
OMR	250,98	227,69	225,52	224,41	220.39	216.59	215.30	206.72	199.03
Collecte sélective 3 flux confondus	66,04	59,88	60,91	62.56	57.80	61.72	83.45	63.37	65.59
déchetteries	245,07	256,19	265,96	282.47	275.31	290.63	310.01	308.04	325.38
<b>TOTAL</b>	<b>562,09</b>	<b>543,76</b>	<b>552,39</b>	<b>569.44</b>	<b>553.50</b>	<b>568.94</b>	<b>608.76</b>	<b>578.13</b>	<b>590.28</b>

Il est intéressant de situer ces performances par rapport aux données régionales, qui sont, elles, exprimées selon la population INSEE sans double compte :

	2008	2009	2010	2011	
OMR	256	247	242	239	La quantité totale de déchets produits par un habitant du SIRCTOM est supérieure à la moyenne Rhône Alpine ; mais l'utilisation des points d'apport volontaire et déchetteries y est meilleure (60.18 % contre 53.95 % des déchets produits y sont orientés). La tolérance du SIRCTOM quant aux déchets non ménagers acceptés en déchetterie est certainement l'explication principale de ces résultats.
Collecte sélective 3 flux confondus	69	68	69	70	
déchetteries	197	195	196	210	
<b>TOTAL</b>	<b>522</b>	<b>510</b>	<b>507</b>	<b>519</b>	

**Les objectifs inscrits dans l'article 46 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 sont les suivants :**

1/ réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilées dans les 5 prochaines années

Par rapport à cet objectif fixé dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, les données à prendre en considération sont les suivantes :

	2009	2016	
OMR	253.67 kg/hab/an	205.13 kg/hab/an	<b>Le SIRCTOM affiche -9.86% en production d'OMR mais seulement -3.49 % sur les OMA.</b>
Collecte sélective 3 flux confondus	59.88 kg/hab/an	67.60 kg/hab/an	
Fraction fermentescible (déchets verts)	53.85 kg/hab/an	81.84 kg/hab/an	
<b>TOTAL</b>	<b>367.40 kg/hab/an</b>	<b>354.57 kg/hab/an</b>	

**Les déchets verts ont connu une progression notable ces 2 dernières années : l'interdiction d'écobuage a en effet conduit les administrés à déposer les végétaux en déchetteries.**

2/ orienter vers le recyclage 35 % d'ici 2012, 45 % d'ici 2015 des déchets ménagers et assimilés

	2016	<b>Ce sont donc 55.37% des DMA gérés par le SIRCTOM qui sont orientés vers le recyclage sur l'exercice 2016.</b>
Déchets orientés vers des installations de tri (hors CVO) : « corps creux », « corps plats », DEEE, cartons, gravats	11 040 tonnes	
Déchets orientés en valorisation matière (verre, bois, métaux)	6 438 tonnes	
Déchets orientés vers le compostage : « déchets verts »	5 607 tonnes	
DMA <sup>17</sup> (OM dont recyclables + déchetteries)	41 685 tonnes	

3/ atteindre un taux de recyclage de 75 % des déchets d'emballages ménagers en 2015

Cet indicateur ne pouvant être mesuré à l'échelle syndicale, il convient de se baser sur les performances exprimées en kg/hab/an sachant qu'EcoEmballages donne les références suivantes :

<b>«Performance» moyenne par habitant à atteindre pour recycler 75 % des emballages ménagers en 2015 (en kg par habitant)</b>			
	verre	Autres emballages	total
	Objectif 2012 / résultats 2007		
Rural	46/45	15/13	61/58
<b>Semi rural</b>	<b>45/41</b>	<b>18/15</b>	<b>63/56</b>
Semi urbain	35/30	18/14	53/44
Urbain	24/21	12/9	36/30
Tous milieux	36/32	16.5/13	52.5/45

Il convient de soustraire les papiers « non emballages » du flux « corps plats » pour être conforme à ces données (1 183 tonnes à déduire) et de prendre en compte la population INSEE et non la « DGF » (donc 68 516 habitants et non 70 618).

Ainsi, alors que le SIRCTOM était au dessus des objectifs sur l'exercice 2012 (62 kg/hab/an), **la performance de recyclage est de 66.26 kg/hab/an en 2016** étant précisé qu'en 2007 elle était de 59,76.

4/ réduire de 15 % les déchets non dangereux stockés et incinérés

Compte tenu des CVO mis en service à l'échelle du SYTRAD, le SIRCTOM n'enfouit plus que les « encombrants » réceptionnés en déchetteries : les tonnages livrés à l'ISDND de St Sorlin en Valloire sont ainsi passés de 19 654 en 2008 à 4 371 tonnes soit une diminution de presque 80%.

<sup>17</sup> déchets ménagers et assimilés

## VI - COUT des SERVICES

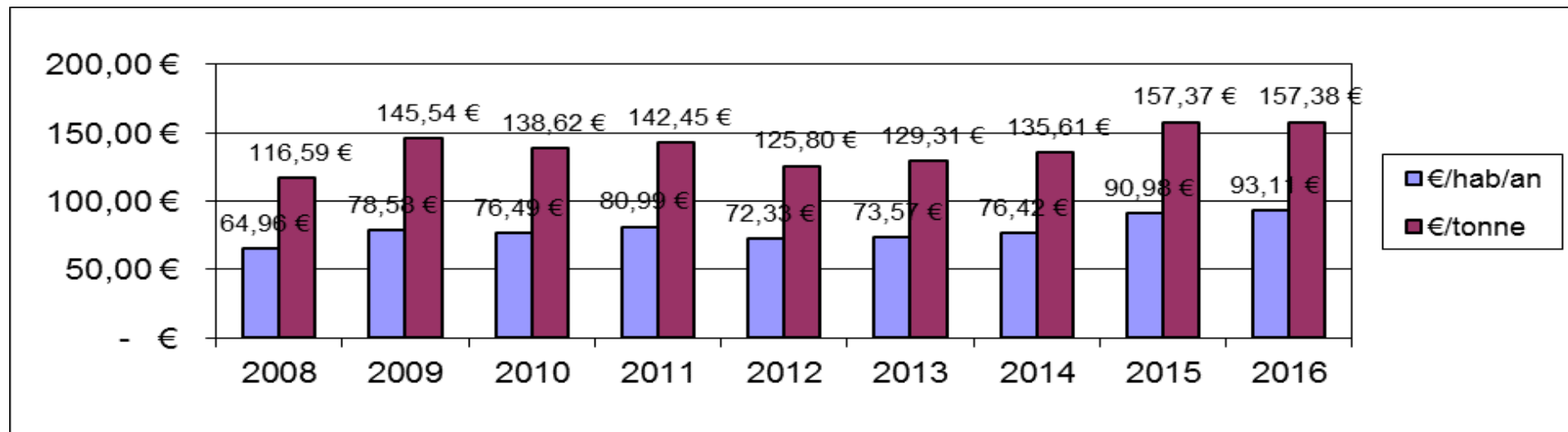
Sur l'exercice 2016, la participation financière demandée aux Collectivités adhérentes est basée sur :

	Paramètre
Conteneurisation	volume en place
Collecte OM	Maintien des paramètres (temps passé et population pondérée par fréquence de collecte) constatés en 2010
Autres prestations (collecte sélective, déchetteries, traitements, frais de structure)	Population

Le compte administratif présenté au Conseil Syndical du 22 mars 2017 fait état d'un coût net (dépenses – recettes hors participation) de service à hauteur de **93.11 €/habitant** avec la répartition suivante :

	€/hab	€/tonne	€/an
Administration	10.35 €	17.49 (sur 41 685 tonnes)	728 958.63
Traitement	40.46 €	68.39 (sur 41 685 tonnes)	2 850 870.16
Collecte sélective	5.93 €	90.24 (sur 4 632 tonnes)	417 970.30
Déchetteries	14.27 €	43.71 (sur 22 998 tonnes)	1 005 269.48
Maintenance (dont conteneurisation)	4.21 €	21.13 (sur 14 055 tonnes)	296 914.66
Collecte OM	17.89 €	89.68 (sur 14 055 tonnes)	1 260 504.94
<b>TOTAL</b>	<b>93.11 €</b>	<b>157.38 (sur 41 685 tonnes)</b>	<b>6 560 488.17</b>

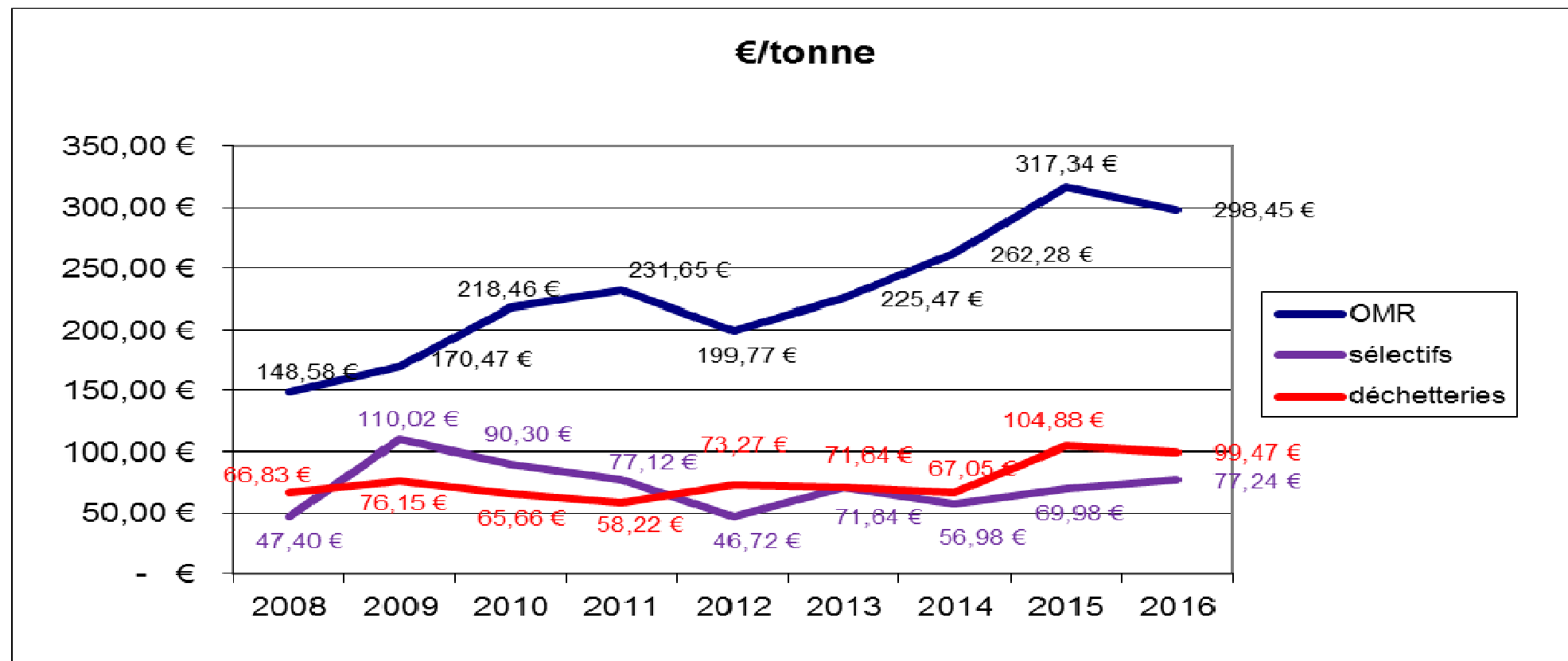
Si l'on s'intéresse à l'évolution ces dernières années du coût des services du SIRCTOM, on constate une hausse de 2.34 % entre 2015 et 2016 sur le cout exprimé en €/hab/an car les recettes sont en diminution de 355 k€ (dont 121 relatifs à l'excédent reporté) : le fait que les dépenses totales affichent - 122 k€ n'est donc pas visible sur les appels de participation traduisant le coût net des services. Sur une période de 9 ans, c'est une hausse de plus de 16% qui est constatée :



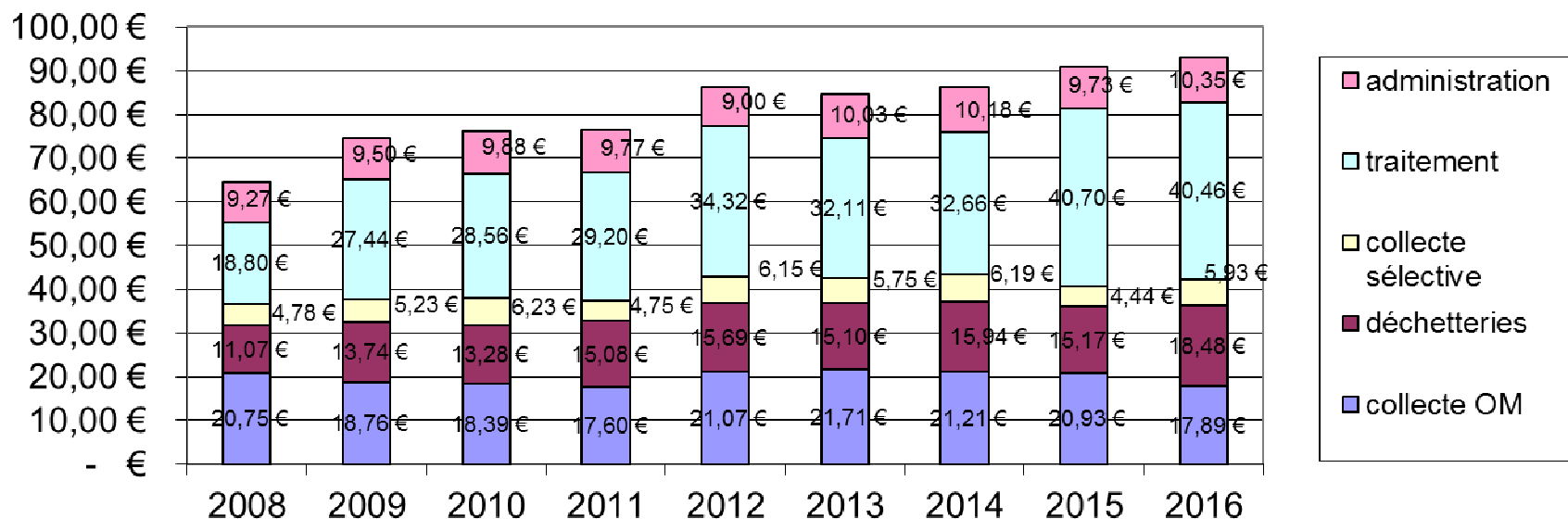
Sur l'exercice 2016 près de **50 %** des dépenses sont imputables aux traitements des déchets (OM, collectes sélectives et flux de déchetteries confondus), activité que le SIRCTOM n'exerce plus directement car :

- la compétence a été transférée au SYTRAD pour les flux « OMR » et « recyclables » collectés au niveau des points d'apport volontaire
- les déchets réceptionnés en déchetteries sont confiés à des prestataires de service retenus à l'issue de marchés publics.

En raisonnant par flux de déchets, il reste évident que **participer activement à une collecte sélective des déchets et utiliser les déchetteries, permet de limiter l'augmentation du prix de l'élimination dans sa globalité :**

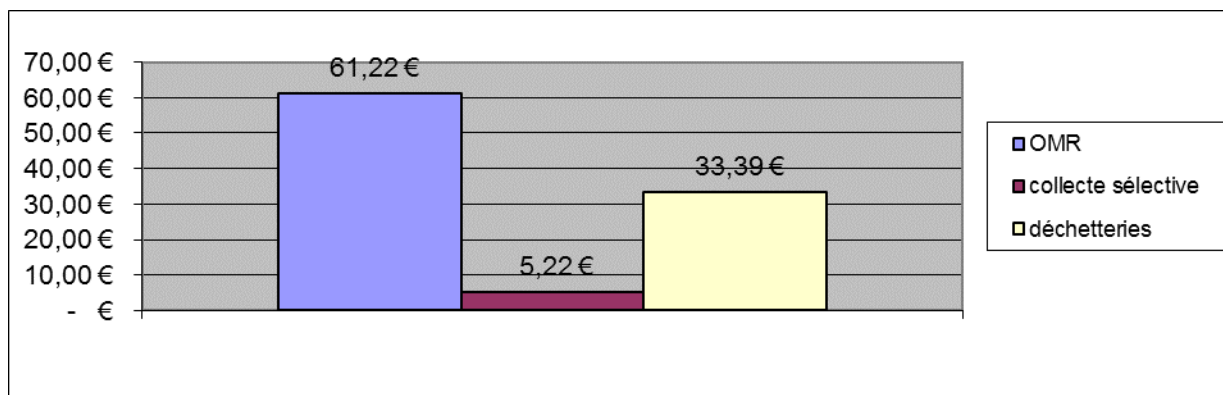


## €/hab/an



Les activités directement exercées par le SIRCTOM (collecte OM, déchetteries et collecte sélective) présentent des coûts constants voir moindres au fil des exercices, hormis les déchetteries qui connaissent un succès croissant chaque année.

L'excédent reporté a été reparti sur chaque service au prorata des dépenses affectées à chacun.



**Les résultats communiqués par le réseau SINDRA permettent de comparer ces valeurs aux données de la région Rhône Alpes. En 2014, elles sont de :**

- 50 €/hab pour les OMR
- 7 €/hab pour les 3 flux de recyclables
- 18 €/hab pour les déchetteries.

Il est important de préciser que certaines Collectivités intégrées dans ces valeurs régionales pratiquent encore l'enfouissement des OMR alors que ce mode de traitement n'est plus autorisé.

Les déchetteries du SIRCTOM présentent un coût net supérieur à la moyenne régionale notamment du fait de l'acceptation des déchets spéciaux, qui est revenu à 84 k€ en 2016.